



DECISION MUNICIPALE N° 2025/35

Objet : Demande de fonds de concours auprès de la Communauté de Communes Cœur du Var dans le cadre de la création d'une aire de jeux et la modernisation du City stade

Le Maire de PIGNANS,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2122-22,

VU la délibération n°38/2020 en date du 19 Octobre 2020 par laquelle le conseil municipal donne délégation à Monsieur le Maire, et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard des matières énumérées à l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales précité et notamment de « demander à tout organisme financeur public ou privé, l'attributions de subventions »,

CONSIDERANT que l'achat de matériel et de mobilier extérieur (accessible PMR) pour la création d'une aire de jeux et la modernisation du City stade répondent à une demande de développement d'autonomie et d'insertion sociale pour les enfants et les familles,

CONSIDERANT que ce projet répond aux priorités de la Communauté de Communes Cœur du Var dans le cadre de sa politique jeunesse,

DECIDE

ARTICLE 1 : De solliciter auprès de la Communauté de Communes Cœur du Var un fonds de concours d'un montant de 13 515.00 € HT pour un montant de dépense subventionnable de 27 030.00 € HT.

ARTICLE 2 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

ARTICLE 3 : Cette décision sera inscrite au registre des décisions municipales.

Fait à PIGNANS, le 08/12/2025

Le Maire,
BRUN Fernand

